

MON ASSOCIATION PEUT-ELLE ÉMETTRE DES REÇUS FISCAUX AU TITRE DES DONS ?



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LES FINANCES D'UNE ASSOCIATION

Initiation Gratuit 2h Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Toutes les associations peuvent recevoir des dons, mais seules celles reconnues d'intérêt général peuvent délivrer des reçus permettant une réduction d'impôt aux donneur·rice·s. Comment savoir si son association remplit bien les critères ? Comment éviter les erreurs et sécuriser sa démarche vis-à-vis de l'administration fiscale ? Cet atelier propose un autodiagnostic guidé pour déterminer si l'association peut se prévaloir de l'intérêt général et émettre des reçus fiscaux en toute sécurité.

Objectifs principaux :

- Comprendre les critères légaux de l'intérêt général.
- Réaliser l'autodiagnostic de son association.
- Déterminer si l'association peut émettre des reçus fiscaux pour dons.
- Identifier les risques et obligations liés à la délivrance de reçus.

Contenu :

- Rappel des notions : don, mécénat, intérêt général.
- Atelier d'autodiagnostic : grille d'analyse point par point.
- Obligations de l'association en cas d'émission de reçus fiscaux.

DATE(S) DE LA FORMATION

27 février 2026

14h à 16h

LIEU DE LA FORMATION

12 rue Frédéric Petit
Espace Dewailly
80000 Amiens

POUR S'INSCRIRE

STRUCTURE FORMATRICE

MON ASSOCIATION PEUT-ELLE ÉMETTRE DES REÇUS FISCAUX AU TITRE DES DONS ?



03 22 92 50 59

contact@maam.fr

<https://www.maam.fr/agenda/maam>



Maison des associations d'Amiens métropole



Voir la présentation de cette structure



FORMATION
des
BÉNÉVOLES
le PORTAIL RÉGIONAL

Démarche collective animée par :

Le
**MOUVEMENT
ASSOCIATIF**
Hauts-de-France

Retrouvez les formations en région sur le portail
formations-benevoles-hautsdefrance.org